



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation synthétique du PNOD :

Programme **N**ational d'**O**rientation
et de **D**écouverte des métiers du vivant

Le PNOD a officiellement été lancé le 08.09.2026 par Madame GENEVARD, Ministre de l'Agriculture, en présence de Monsieur GEFFRAY, Ministre de l'Education nationale, d'élus, des professionnels et des représentants de l'écosystème de l'enseignement, mais aussi d'élèves et d'étudiants.



La mise en place d'un **Programme National d'Orientation et de Découverte des métiers du vivant (PNOD)** est une des dispositions de la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

Les actions visent différents publics incluant les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des classes de seconde, les étudiants du supérieur, les maîtres de stage et d'apprentissage, ainsi que les professionnels de l'éducation et de la formation initiale et continue, mais encore les prescripteurs de l'orientation des jeunes (différents personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves...).

Les actions du PNOD ont l'ambition de mieux faire connaître et valoriser, à la fois les métiers du vivant et les formations déployées par les établissements de l'enseignement agricole.

Elles concernent l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé.

Objectifs du PNOD présentés dans la LOSARGA :

Accroître significativement le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et aux métiers de la formation et du conseil qui accompagnent les actifs dans ces secteurs, y compris les personnes en situation de handicap dans le cadre de leurs différents parcours de scolarisation :

- ❖ **Augmenter de 30 % par rapport à 2022 le nombre d'apprenants dans les formations de l'enseignement agricole technique qui préparent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire,**
- ❖ **Augmenter de 75 % par rapport à 2017 le nombre de vétérinaires formés en France,**
- ❖ **Augmenter de 30 % par rapport à 2017 le nombre d'ingénieurs agronomes formés.**

Pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations, un des leviers majeurs réside dans **la capacité de l'enseignement agricole à orienter, former et accompagner les jeunes vers les métiers de l'agriculture, de l'alimentation et de l'agroalimentaire.** Il s'agit de susciter des vocations et de valoriser ces filières souvent méconnues et sous-estimées.

Les différentes actions de ce programme sont déployées à partir de la rentrée 2026 avec pour **objectif central de renforcer l'attractivité** afin de **répondre aux besoins de renouvellement des générations dans tous les « métiers du vivant »**, et **tout particulièrement dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire** (article 7.III de la LOI n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture).

Les « métiers du vivant » recouvrent **tous les domaines de métiers auxquels l'ensemble des formations de l'enseignement agricole prépare** : métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la nature, de l'aquaculture, du paysage ainsi que de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et autres métiers dans les domaines des services, du développement et de l'animation des territoires ainsi que de la gestion de l'eau et de l'environnement (Cf. article L. 811-1 du code rural et de la pêche maritime).

Le PNOD repose sur **5 axes stratégiques** qui ont pour objectif de renforcer la découverte des métiers, améliorer l'orientation, développer la promotion, enrichir l'offre de formation et optimiser les ressources et outils disponibles :

AXE 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

AXE 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

AXE 3 : Développer la promotion de l'enseignement agricole, des formations et des établissements, dans une logique de réseau collectif

AXE 4 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

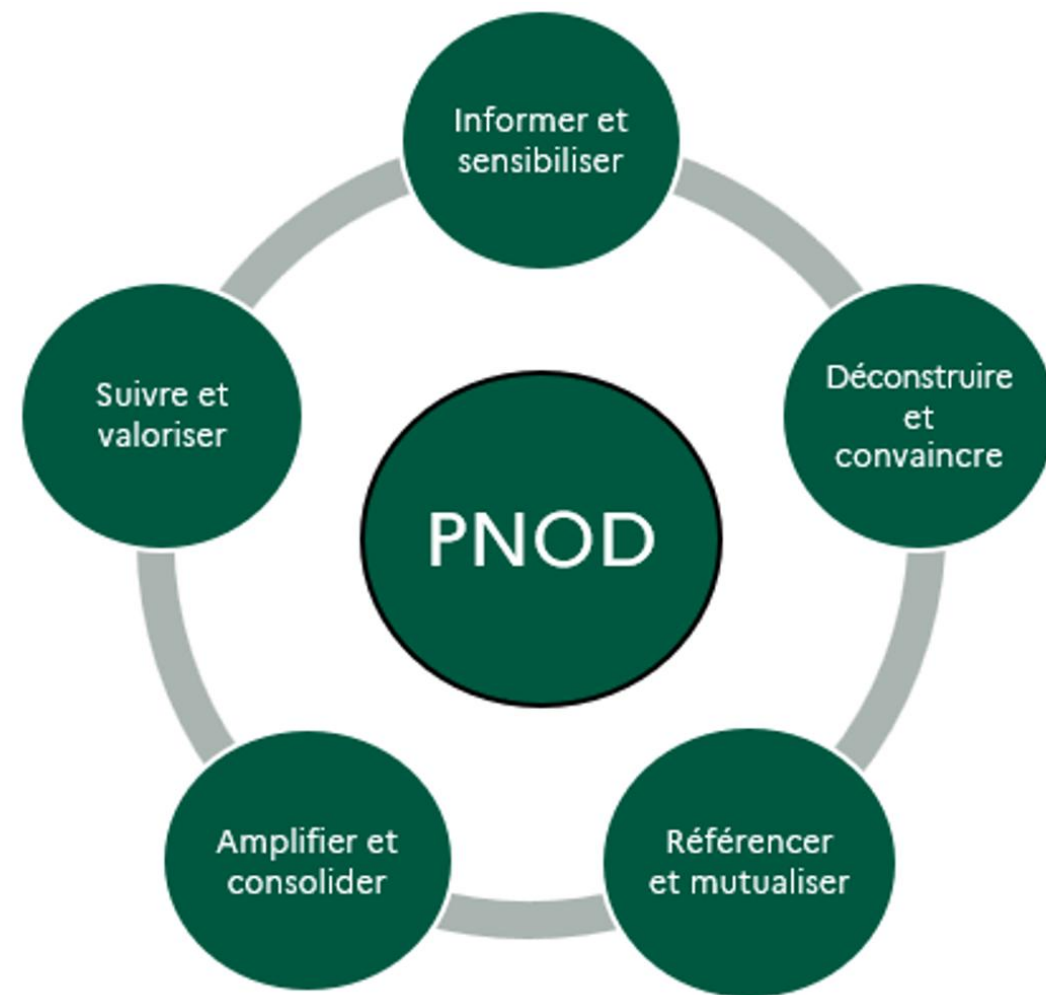
AXE 5 : Ressources et outils, suivi et évaluation

Chaque axe comprend des actions concrètes et opérationnelles qui sont déclinées au travers de **23 fiches actions** qui précisent les leviers mobilisables et formulent des recommandations pour en favoriser la mise en œuvre. **Les fiches qui composent le PNOD sont consultables sur le site Chlorofil (<https://chlorofil.fr/promotion-ea/pnod>)**

La **NS-DGER/SDPFE/2026-382** du **07/07/2026** décrit le rôle confié aux autorités académiques dans la construction d'une dynamique territoriale PNOD d'ici la fin de l'année 2026.

Ces dynamiques à amorcer et à soutenir au niveau départemental auprès des établissements et des partenaires de proximité, reposent sur une ambition forte : susciter l'intérêt et créer l'adhésion au PNOD en explicitant les objectifs du programme par le biais de termes simples et concrets. Ce schéma synthétise l'esprit dans lequel s'envisage le PNOD.

Les DRAAF pourront s'appuyer sur les délégués départementaux de l'enseignement agricole (**DDEA**) pour contribuer à la mise en place et au suivi des dynamiques territoriales.



Plusieurs **actions concrètes et emblématiques** seront le fruit de la mobilisation des réseaux d'acteurs locaux. Le PNOD doit permettre d'identifier et de faire connaître, notamment :

- des offres de stages de découverte de l'agriculture et des métiers du vivant, immersives, pour les jeunes, ou bien des séquences d'interventions/animations pour les élèves d'école élémentaire jusqu'à la 5^e, des stages d'observation des métiers du vivant d'une à deux semaines pour les élèves de 3^e et 2nde avec **l'objectif de proposer 10 000 offres de stage d'ici 2030** ;
- des **offres de mini-stage de découverte** de l'enseignement agricole à destination des collégiens ;
- des initiatives de présentation des métiers et formations aux collégiens (par exemple **par des élèves ou jeunes anciens élèves, ou par des professionnels délivrant un message très concret**) ;
- la création de **75 classes de mentorat** entre un étudiant de l'enseignement agricole et une entreprise ;
- des actions de présentation ciblées sur **les parents d'élèves**.

A l'échelle du semestre ou de l'année scolaire, les **indicateurs de suivi et de réussite** définis au niveau régional, permettront d'apprécier l'impact des actions pour envisager un plus large déploiement.

La **NS-DGER/SDPFE/2026-382** présente également les ressources et outils mis à disposition par la DGER pour assurer la dynamique PNOD :

- le **dispositif d'appels à projets territoriaux pour l'attractivité** financé à hauteur de 500 000 euros pour 2026/2027 pour apporter un soutien à des initiatives collectives liées à l'attractivité des formations ;
- la création **d'un tour de France de l'attractivité** pour encourager, soutenir et valoriser les initiatives ;
- la création **d'un réseau des communicants** en établissements ;
- un ensemble de ressources établi au niveau national sur une plate-forme qui sera progressivement enrichie **des projets issus des établissements et des territoires, et des messages communs** pouvant être utilisés pour la promotion des formations et des métiers du vivant.

A cela s'ajoute la création **un prix national** afin de distinguer les meilleures initiatives portées par des élèves ambassadeurs de l'enseignement agricole.